

LMD
COLLECTION

Parcours juridiques

LICENCE

Introduction générale au droit

2^e ÉDITION

Franck Petit

Sous la direction de Jean-Claude Masclet

Sup'FOUCHER

LMD
COLLECTION

Parcours juridiques

LICENCE

Introduction générale au droit

2^e ÉDITION

Franck Petit

Sous la direction de Jean-Claude Masclet

Sup'FOUCHER

LMD Parcours juridiques

COLLECTION

D887

059934
②

Introduction générale au droit

2^e ÉDITION



Franck Petit

Sous la direction de Jean-Claude Masolet

Sup'FOUCHER

Table des matières

Avant-propos	9
Section 1 - Définition générale du droit	10
Introduction	10
Section 2 - Distinctions	11
§1. <i>Droit et morale</i>	12
§2. <i>Droit et religion</i>	12
§3. <i>Droit et pratiques sociales</i>	13
§4. <i>Droit et équité</i>	14
§5. <i>Droit et obligations naturelles</i>	15
§6. <i>Droit et logique</i>	16
§7. <i>Droit objectif et droits subjectifs</i>	18
Section 3 - Historique du droit	19
§1. <i>Le droit de l'Ancien Régime</i>	19
A. Les formes sous lesquelles sont nées les règles de droit	19
B. L'inspiration de l'ancien droit	20
§2. <i>Le droit intermédiaire</i>	20
§3. <i>Le droit issu de la codification</i>	21
A. Les circonstances entourant l'adoption du code civil	21
B. Le contenu du code civil	21
§4. <i>Les grandes orientations du droit privé contemporain</i>	23
A. Les évolutions du code civil	23
B. Les méthodes de codification	24
Première partie - Les manifestations du droit	29
Section I - Le droit objectif : la règle de droit	31
§1 <i>Les caractères de la règle de droit</i>	31
A. Le caractère général et impersonnel de la règle de droit	31
Chapitre 1 - Les sources du droit	31
B. Le caractère extérieur de la règle de droit	32
C. Le caractère coercitif de la règle de droit	32
§2. <i>Les différentes sources du droit</i>	33
A. Les sources internationales	33
B. Les sources internes	40
§2. <i>Les différentes branches du droit</i>	65
A. Le droit public	65
B. Le droit privé	66
Section II - Les droits subjectifs : les obligations	66
§1. <i>Classification des droits subjectifs</i>	66
A. Les droits patrimoniaux	66
3. Les droits extrapatrimoniaux	69
C. Les droits de la famille	95
§1. <i>Les sources des droits subjectifs</i>	96
3. Le droit subjectif né d'un acte juridique	96

B. Le droit subjectif né d'un fait juridique	96
Chapitre 2 - L'application des normes dans le temps	99
Section I - La loi n'a point d'effets rétroactifs	99
§1. <i>Le principe</i>	99
§2. <i>Les exceptions</i>	100
A. Les lois expressément rétroactives	100
B. Les lois pénales plus « douces »	100
C. Les lois interprétatives	101
Section II - La loi ne dispose que pour l'avenir	101
§1. <i>Le principe</i>	101
§2. <i>L'exception en matière contractuelle</i>	102
Section III - La rétroactivité des revirements de jurisprudence	102
Deuxième partie - La réalisation des droits	105
Section I - Les ordres de juridictions	107
§.1. <i>L'ordre judiciaire</i>	107
Chapitre 1 - La sanction du droit	107
A. Les juridictions du fond	108
B. La Cour de cassation	114
A. Les juridictions spécialisées	115
D. Les magistrats de l'ordre judiciaire	116
E. Les auxiliaires de justice	120
F. Arbitre, médiateur, conciliateur : les modes alternatifs de règlement des conflits ..	122
§.2. <i>L'ordre administratif</i>	123
A. Les tribunaux administratifs	123
B. Les cours administratives d'appel	123
C. Le Conseil d'État	123
§.3. <i>Le tribunal des conflits</i>	124
Section II - Les décisions juridictionnelles	124
§.1. <i>La structure</i>	125
A. Les arrêts de cassation	125
B. Les arrêts de rejet	125
§.2. <i>Les effets de la décision</i>	126
A. La force exécutoire des décisions juridictionnelles	126
B. L'autorité relative de la chose jugée	126
Section III - Les différentes mesures et sanctions	127
§.1. <i>Les sanctions civiles</i>	127
A. Sanctions préventives	128
B. Sanctions visant à obtenir l'exécution d'une obligation	128
C. Sanctions réparatrices	129
D. Mesures visant à protéger les individus	129
§.2. <i>Les sanctions pénales</i>	131
§.3. <i>Les sanctions administratives</i>	131



Chapitre 2 - La preuve des droits	133
Section I - L'objet de la preuve	134
Section II - La charge de la preuve	135
§.1. <i>Le principe : la preuve incombe au demandeur</i>	135
§.2. <i>Les exceptions</i>	135
<u>A. Le cas particulier des procédures inquisitoires</u>	135
<u>B. Le mécanisme probatoire de la présomption</u>	137
Section II - Le risque de la preuve	139
Section III - Les différents modes de preuve	140
§.1. <i>La preuve par écrit : la preuve littérale</i>	140
<u>A. Typologie des écrits</u>	140
<u>B. La force probante des copies d'écrits</u>	145
<u>C. Les autres écritures</u>	146
§.2. <i>La preuve par témoignage : la preuve testimoniale</i>	149
§.3. <i>La preuve par présomption</i>	149
§.4. <i>L'aveu</i>	150
§.5. <i>Le serment</i>	150
<u>A. Le serment décisoire</u>	150
<u>B. Le serment supplétoire</u>	151
Section V - L'admissibilité des modes de preuve	151
§.1. <i>La preuve des faits juridiques</i>	152
§.2. <i>La preuve des actes juridiques</i>	152
<u>A. La production d'un écrit</u>	152
<u>B. Les exceptions</u>	153
Section VI - L'action en justice	154
§.1. <i>Les conditions de l'action en justice</i>	154
<u>A. La capacité</u>	154
<u>B. L'intérêt</u>	155
<u>C. La qualité</u>	155
§.2. <i>Les principes directeurs</i>	156
<u>A. Dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme</u>	156
<u>B. En droit interne</u>	156
Annexes	163
Section 1 - Le bloc de constitutionnalité	163
§.1. <i>Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958</i>	163
§.2. <i>Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946</i>	163
§.3. <i>Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789</i>	164
§.4. <i>Charte de l'environnement de 2004 (loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1^{er} mars 2005)</i>	165
Section 2 - La Convention européenne des droits de l'homme	166
Bibliographie	177
<u>A) Dictionnaire</u>	177
<u>B) Méthodologie</u>	177
<u>C) Manuels et précis</u>	177
Lexique	179
Index	197

Introduction générale au droit

Un cours complet et synthétique pour aller à l'essentiel.

- ▶ On trouvera dans ce précis l'exposé d'une introduction générale au droit sous un angle à la fois classique, dynamique et précis.

Classique, il l'est dans sa construction rigoureuse et son inspiration : en opposant les *manifestations* du droit (première partie) à la *réalisation* des droits (deuxième partie), l'auteur se préoccupe d'abord de reconnaître les modes d'expression du droit avant de présenter les voies permettant d'assurer sa réalisation.

Dynamique, il l'est dans le contenu et l'articulation de ses développements ; animée de l'esprit d'un cours magistral, cette introduction au droit se veut générale : elle part d'une conception globale du droit qui, initialement, se moque de ses cloisonnements rigides et des spécialisations, même si, finalement, les grandes divisions entre droit privé et droit public imprègnent notre système juridique. Elle se nourrit d'exemples multiples tirés des différentes branches du droit pour illustrer les instruments et les raisonnements juridiques.

Précis, il l'est à la fois dans son format réduit et dans la définition qu'il donne des principes, des institutions et des concepts juridiques ; l'ambition de cet ouvrage est d'abord d'aider le lecteur à rechercher les règles nécessaires à la compréhension et au traitement d'une situation juridique ; elle est aussi de le conduire à une réflexion personnelle sur l'origine (les « sources du droit »), le sens et la nature des droits (leur contenu et leur finalité), l'articulation des règles entre elles (la « hiérarchie des normes ») et dans le temps (le droit « transitoire »).

- ▶ Il se termine par une annexe documentaire indispensable pour celui qui aborde l'étude du droit privilégiant une présentation des textes constitutionnels et internationaux les plus souvent invoqués devant nos juges pour assurer l'effectivité des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- ▶ **Sur le site** : des exercices corrigés

LE PUBLIC

Étudiants de première année de droit, d'économie, de gestion et d'AES.

LES AUTEURS

Franck Petit

est professeur des universités à la faculté de droit, d'économie et de gestion d'Avignon ; il y enseigne le droit du travail, le droit de la protection sociale, ainsi que l'Introduction générale au droit.

Membre d'un laboratoire de recherche (LBNC : Laboratoire Biens, Normes, Contrats, EA 3788), il y dirige un axe de recherche (Théories des normes et des contrats).

Sous la direction de Jean-Claude Masclat

Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, vice-président de l'Université et directeur du CAVEJ.



Le Centre Audiovisuel d'Études Juridiques des Universités de Paris est un service d'enseignement à distance commun aux Universités de Paris I (Panthéon-Sorbonne), Paris II (Panthéon-Assas), Paris V (Malakoff), Paris XI (Sceaux), Paris XIII (Villetaneuse), et Versailles-Saint-Quentin. Le centre assure par les méthodes audio-visuelles la préparation à la capacité en droit, à la **licence** en droit et à la **maîtrise** en droit.

PJ1 44 3606 9



9 782216 115600
ISBN 978-2-216-11560-0

Sup'FOUCHER